PROGRAMME DE FORMATION

Le centre de formation est habilité par la CARSAT et l'INRS depuis le 23/09/21 pour les formations SS4
Numéro 1506688/2021/Amiante sous-section 4-01/O-06

SS4 CUMUL DE FONCTION - PREALABLE

Le chef d'entreprise a l'obligation de former ses collaborateurs avant toute intervention sur des matériaux, équipements, matériels ou articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante, appelée intervention de sous-section 4. La réussite à l'examen de cette formation permet d'exercer sur ce type de chantier.

OBJECTIFS :
Organiser, piloter et appliquer les interventions relevant de la SS4 afin de garantir la protection des travailleurs, des tiers et de l'environnement

CONTENU DE LA FORMATION :
Opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante, les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :
Les techniques pédagogiques proposées privilégient l'interactivité au sein du groupe. Elles favorisent l'alternance entre temps de réflexion, échanges, cas pratiques, mise en situation et apports théoriques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :
Pour valider la formation, il faut avoir réussi l'évaluation théorique (questionnaire à choix multiple) et l'évaluation pratique (analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire). Pour réussir une évaluation, le stagiaire doit valider au minimum 3 thèmes sur 5 (rattrapage en cas de validation de 2 thèmes au minimum).

SANCTION VISÉE :
Attestation de compétences sous réserve de réussite aux examens théoriques et pratiques

MATÉRIEL :
En période de mesures sanitaires particulières, le stagiaire doit être muni de son propre masque adapté COVID-19.

RÉFÉRENCES :
Formation inscrite au répertoire spécifique RS6420 : Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateurs - interventions en sous-section 4.
https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6420/

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS :
Un même travailleur assurant au sein de l'entreprise, les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur.

DURÉE, EFFECTIFS :
5 jours (soit 35 heures)
10 stagiaires/session

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :
Certificat de réalisation de la formation

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :
Formateur certifié INRS / OPPBTP

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :
Voir le bulletin d'inscription

TARIF ET DÉLAIS D'ACCÈS :
1250 € HT

Emilie Marquet
Responsable pédagogique



AMIANTE ET PLOMB FORMATION
Sémanet IV, 1 bis allée de la Combe 69380 LISSIEU - Tél. 09 81 26 34 43 – contact@ap-formation.com
SAS au capital de 10000 € – RCS 889 521 688 R.C.S. LYON – SIRET 88952168800016 – NAF 8559A - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17807 69 auprès du préfet de region Auvergne-Rhône-Alpes

PROGRAMME DE FORMATION

AMIANTE ET PLOMB FORMATION
Sémanet IV, 1 bis allée de la Combe 69380 LISSIEU - Tél. 09 81 26 34 43 – contact@ap-formation.com
SAS au capital de 10000 € – RCS 889 521 688 R.C.S. LYON – SIRET 88952168800016 – NAF 8559A - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17807 69 auprès du préfet de region Auvergne-Rhône-Alpes